

LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles



SOMMAIRE

p.1 Actualités

p.2 Protection de la ressource en eau : les gestes qui comptent !

p.3 Le désherbage : de bonnes idées ... mais attention à certains produits

p.4 Projet local : Une chaufferie et un combustible qui préserve l'eau

CONTACTS :

Magali KRAEMER
Mission Eau - secteur Zorn
magali.kraemer@sdea.fr

SDEA



Rejoignez-nous sur Facebook @MissionsEauAlsace

ACTUALITÉS

EAU

INITIATIVES

CLASSE D'EAU

Appel à projets à destination des élèves et professeur

L'agence de l'eau Rhin-Meuse finance chaque année des projets locaux permettant de faire découvrir aux élèves, **de la maternelle jusqu'à la 6ème**, les enjeux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de leur biodiversité.

L'objectif est de former les plus jeunes à ces sujets afin qu'ils deviennent demain acteur de la transition écologique ! Le choix du contenu du projet **revient à chaque classe**. Celui-ci peut aussi bien se dérouler sur une semaine définie que tout au long d'une année scolaire. Le montant forfaitaire alloué à **chaque projet est de 600 euros**.

Le dépôt des dossiers pour la scolarité 2025-2026 se fera de **septembre à octobre** (clôture aux vacances de la Toussaint). N'hésitez pas à parler de ce dispositif autour de vous ou même directement dans l'établissement scolaire de vos enfants ! Pour plus d'informations, rendez-vous sur le **site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse** ou bien contactez : **Pauline Delêtre, Chargée d'interventions Education à l'environnement à l'agence de l'eau**.

Tél : 03.87.34.48.22, Mail : pauline.deletere@eau-rhin-meuse.fr.



Crédits : Nicolas Leblanc / AERM

EDIT'EAU



Les collectivités gestionnaires d'eau potable de votre territoire sont engagées depuis plus de 15 ans dans l'accompagnement du changement de pratiques de désherbage pour préserver les ressources en eau. Des actions ont été menées auprès de tous les utilisateurs avant que

les réglementations ne changent les usages à la fin des années 2010 pour les collectivités et particuliers. Pourtant, nous continuons de sensibiliser tous les acteurs car il est important que chacun garde à l'esprit que nous avons tous à un rôle à jouer pour préserver notre nappe souterraine.

Cette édition de la Lettre de l'eau a pour objectif de rappeler les gestes du quotidien qui permettent de ne pas gaspiller l'eau, limiter sa dégradation par des pollutions anthropiques et réfléchir à ses pratiques de désherbage « sans pesticide ».

Nous avons également souhaité vous rapporter le retour d'un projet local, associant agriculteurs et élus, pour limiter le désherbage et développer de l'énergie locale : un bel exemple de partenariat.

Jean-Luc ECKART,
Président de la Mission Eau secteur Zorn
Administrateur du SDEA

NEWS LETTER - LETTRE DE L'EAU

Afin de limiter l'impression papier de la lettre de l'eau dans le cadre de la politique développement durable du SDEA, nous souhaitons **évaluer la mise en place d'un format de Newsletter de la Lettre de l'eau**, pour la recevoir directement par courriel.

Durant l'année 2025, nous proposons donc de vous inscrire en remplissant **le formulaire disponible via le QR code** ci-contre ou directement par mail : missions.eau@sdea.fr (en précisant votre adresse mail, votre commune d'habitation, et votre engagement à recevoir la Newsletter).

La version **Newsletter sera disponible à partir de 2026**. Une version papier pourra encore être disponible dans vos mairies pour les plus assidus à la version initiale.

Nous vous remercions pour votre collaboration tout au long de l'année 2025 pour organiser la mise en place de cette Newsletter.



PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES GESTES QUI COMPENT !



Que ce soit pour le petit cycle de l'eau (production-épure) ou la gestion des milieux aquatiques, l'eau circule par cycles. Qu'ils soient naturels ou créés par l'homme, ces cycles sont interdépendants. Il est nécessaire de protéger l'eau à travers tous ces cycles : tout un chacun a un rôle à jouer !

■ UTILISER L'EAU SANS LA GASPILLER

On estime qu'un Français moyen consomme environ **150 litres d'eau par jour**, soit près de **50 m³ par an**. La part de ce volume destinée à l'eau de boisson et à la cuisine est faible (7%). Les postes de consommation les plus importants se situent au niveau des douches (40%) et des sanitaires (20%).

Voici quelques conseils pour réduire votre consommation d'eau :

- **Dans la salle de bain** : préférez des douches courtes (moins de 5 minutes), coupez l'eau pendant le savonnage, installez des douchettes économes et mousseurs sur vos robinets,
- **Dans vos toilettes** : vous pouvez installer des mécanismes pour moduler les quantités d'eau des chasses (bouton de double chasse ou mécanisme de chasse interrompable),
- **Dans la buanderie et la cuisine** : ne prélevez pas la vaisselle avant de la mettre dans le lave-vaisselle, remplissez entièrement vos lave-linge et lave-vaisselle avant de les utiliser,
- **Au jardin** : installez un collecteur d'eau de pluie ou encore un système d'arrosage au goutte-à-

goutte. Paillez vos plantes pour mieux conserver l'humidité et limiter les tontes (un gazon court est bien plus sensible au stress hydrique).

Dans tous les cas, essayez de **repérer l'apparition de fuites**. Celles-ci sont des pertes nettes d'eau et peuvent avoir un coût important. Une astuce pour les repérer : **relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher**. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

■ NE PAS REJETER N'IMPORTE QUOI

Le réseau d'assainissement collectif débouche sur **une station d'épuration**. Celle-ci va traiter les eaux usées avant de les restituer au milieu naturel (rivière en Alsace). Cependant, certains polluants peuvent être mal traités s'ils sont présents en trop grande quantité ou de par leur composition chimique intrinsèque.

On distingue **deux catégories de polluants** retrouvés dans les réseaux d'assainissement : **les macropolluants** comme les lingettes, mégots, papiers ou plastiques et **les micropolluants** comme les résidus de médicaments, de peintures, de cosmétiques ou de produits ménagers.

Il est donc essentiel de responsabiliser les citoyens et surtout de rejeter ses déchets au bon endroit :

- **Les objets solides** se jettent à **la poubelle**, pas dans les toilettes ou dans l'évier. Par exemple, **les lingettes nettoyantes** (même biodégradables) jetées dans le système d'assainissement obstruent très vite les dégrilleurs des stations d'épuration et peuvent casser certains des équipements des installations,
- **Les restes de médicaments** se rapportent directement à **la pharmacie**,
- **Les huiles** de cuisson, huiles de vidange et l'ensemble des **produits chimiques et toxiques** se déposent dans la plupart **des déchetteries**.

Par ailleurs, il est important de jeter **ses mégots** dans une poubelle en toute circonstance (ou dans un cendrier de poche) ! On estime qu'un seul mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau et met jusqu'à 12 ans pour se dégrader dans la nature !



LE DESHERBAGE

DE BONNES IDÉES ... MAIS ATTENTION À CERTAINS PRODUITS !



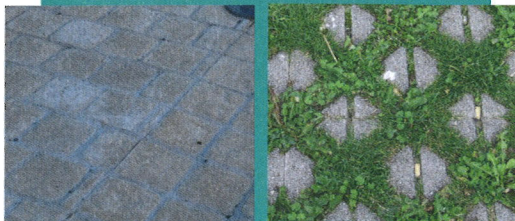
La conception des aménagements

C'est un des moyens de limiter la pousse des herbes indésirables ou de les intégrer pour ne plus avoir cette sensation de gêne lors de leur apparition.

Dans un potager ou des massifs de fleurs, il est aisé de mettre **du paillage pour couvrir le sol** (de récupération : tonte d'herbe, broyat de branches, etc., ou acheté), cela limite l'apparition des herbes indésirables et garde l'humidité du sol.

Pour les grandes surfaces linéaires, type entrée de garage et terrasse, revoir la conception peut apporter une aide :

- **joindre les pavés** avec des matières autres que de la terre ou du sable, pour éviter la levée des plantes (dans ce cas, il faut prévoir la gestion des eaux de pluie, car il est préférable de les infiltrer),
- **enherber les joints** (larges) pour laisser une gestion par tonte ou passage d'un rotofil possible.



Certains minéralisent les surfaces par des couches de gravier, couvrant ainsi le sol, toutefois cela **n'empêchera pas les semences apportées par les oiseaux et le vent de germer.**

Depuis la loi Labbé, qui a induit l'interdiction de vente, détention et usage de produits phytosanitaires par les particuliers en 2019, les pratiques de désherbage ont été revues et parfois réinventées au profit de nouvelles recettes, dont les effets peuvent être néfastes : décryptage de l'usage du vinaigre, de la javel et des autres méthodes dites alternatives !

■ LES NOUVELLES RECETTES : ATTENTION !

1. Le vinaigre blanc

Produit naturel largement utilisé pour la réalisation de produits nettoyants faits maisons, le vinaigre blanc est efficace contre les herbes indésirables de nos jardins, allées et terrasses.

Attention toutefois à **l'acidification des sols** lors de l'usage du vinaigre qui peut amener à l'apparition de **nouvelles mauvaises herbes mieux adaptées à ce nouveau type de sol.**

Il est préconisé de **l'utiliser dilué**, faute de quoi ses effets seront néfastes sur la vie du sol et aux plantes à proximité. Il est préférable de l'utiliser sur **des herbes annuelles en début de croissance** (de mars à juin) sinon son efficacité sera réduite voire nulle. Il est peu efficace sur les plantes vivaces tels que le trèfle, le pissenlit ou le rumex. L'usage est **de diluer de 20 ou 30% le vinaigre blanc** (soit 200 à 300 ml dans 1 Litre d'eau) pour avoir une efficacité avec un faible impact sur l'environnement.

D'après certaines méthodes, l'ajout de sel dans cette préparation serait efficace sur les racines et prolongerait l'action du désherbage. Cela rend la combinaison des deux très attrayante. Toutefois le sel a pour effet **de stériliser le sol et intoxiquer la faune du sol.**

2. La javel

La javel est un des produits utilisés par les particuliers pour désherber, surtout les terrasses et allées pavées. Désinfectant reconnu, **il aura pour effet de détruire la vie du sol.**

Effet indésirable secondaire, l'odeur de javel attire les chats qui ont tendance à faire leurs besoins dans ces zones, attirés par l'odeur !

A savoir qu'il **ne faut surtout pas mélanger javel et vinaigre blanc** au risque de produire un dégagement de chlore gazeux à l'origine d'irritations

des voies ORL et de difficultés respiratoires.

3. Bicarbonate de soude

Le bicarbonate de soude est aussi utilisé, soit en matière individuelle (70 g dans de l'eau bouillante) ou en mélange avec le vinaigre blanc.

Le bicarbonate est considéré moins efficace que le vinaigre blanc et doit se limiter aux petites surfaces. Mais il a également un **impact certain sur le sol** par acidification.

Ce sont les propriétés agressives de ces produits qui sont utilisées pour désherber, il est donc important de **s'en protéger soi-même**, en portant gants voire lunettes pour leurs usages.

■ LES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE

Dans le commerce, vous trouverez différents types de produits de désherbage, à base **de vinaigre dilué ou principalement d'acide pélargonique.**

Ce dernier aura un effet sur les feuilles et devra de préférence être utilisé lorsque les températures sont douces (au moins 15°C).

Ces produits sont homologués pour un usage par les particuliers. La plupart du temps, **ils n'auront qu'un effet foliaire**, les racines restant en place. Parfois chers, ils sont remplacés par les recettes faites maison.

■ LES METHODES ALTERNATIVES

Force est de constater que les différents produits cités ont un spectre de manoeuvre réduit (surtout foliaire). Ce sera aussi le cas du désherbage thermique que vous pouvez également utiliser : **eau chaude de cuisson ou gaz.**

Selon les aménagements, il est parfois plus durable, de revoir la conception :

- les herbes indésirables pousseront toujours sur les **surfaces gravillonnées** ou sur sol nu,
- Les **joints des pavés** sont des zones privilégiées de la pousse des mauvaises herbes.

Si la conception de ces zones (**voir le Zoom**) ne peut être revue, **les outils manuels** restent ceux qui permettent de supprimer autant la partie foliaire que les racines : binette, racloir, désherbage manuel, etc.

PROJET LOCAL

UNE CHAUFFERIE & UN COMBUSTIBLE QUI PRÉSERVE L'EAU À BRUMATH

Dans le cadre de son plan de préservation du patrimoine naturel, agricole et environnemental, la commune de Brumath a initié dès 2009 un projet pour répondre aux besoins tant de chauffage collectif que de préservation des captages.

■ CONTEXTE

Chauffer les bâtiments publics représente un budget non négligeable pour toutes les collectivités locales. De surcroît, ces systèmes de chauffage sont alimentés le plus souvent par des combustibles fossiles.

Pour répondre à ses besoins croissants en capacités de chauffage et aux problématiques rencontrées sur la ressource en eau alimentant la commune, la Ville de Brumath a été accompagnée par la Chambre d'agriculture pour **développer un projet de chauffage biomasse au miscanthus**.



Chaudière de la Ville de Brumath (photo : Chambre d'Agriculture d'Alsace)

■ ENERGIE LOCALE & PROTECTION DE L'EAU

Pour préserver la ressource en eau, les agriculteurs à proximité des captages ont été sollicités pour cultiver et fournir la matière première.

Le miscanthus est **une culture ne nécessitant pas de traitement ni d'engrais pour sa croissance**. Elle permet donc de préserver les ressources en eau.

Cette culture a également l'avantage **de pouvoir être intégrée sans transformation**

(uniquement broyée à la récolte) dans la chaudière acquise.

Cette **alliance énergie-eau est le point de départ d'un projet unique** à ce jour dans le département bas-rhinois.

2009	Etude de faisabilité
2011	27 mai 2011 : validation par le Conseil Municipal
2012	Implantation du miscanthus
2013	Mise en service de la chaudière

■ LE PARTENARIAT VILLE-AGRICULTEURS

L'origine du miscanthus alimentant la chaudière de la ville de Brumath provient de **5 exploitations agricoles** qui ont été volontaires pour cultiver cette production dès 2012.

Quinze hectares de miscanthus ont été implantés à proximité des captages de Brumath (le long de la route du plan d'eau ou derrière l'EPSAN), en particulier sur le périmètre de protection rapprochée des captages.

Une fois par an, le miscanthus **est récolté puis stocké à l'abri** pour alimenter la chaudière tout au long des mois nécessitant son usage. Les 15 hectares cultivés sont nécessaires pour alimenter l'installation qui permet de chauffer **plus de 7000 m² de bâtiments communaux**.

La ville de Brumath achète aux agriculteurs le miscanthus dans le cadre **d'une convention de partenariat établie pour 17 ans**, le coût payé est dépendant du tonnage de matière sèche produite par l'exploitant.

Ce procédé permet d'assurer un débouché pour les exploitants agricoles locaux **en garantissant l'achat de la production de miscanthus et un prix de l'énergie stable** pour la commune.

LA LETTRE DE L'EAU

n°54

Juillet 2025

Édition pluriannuelle diffusée par les 7 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACTS :

Magali KRAEMER
Mission Eau SDEA - secteur Zorn
3 rue des sapeurs, 67500 HAGUENAU
magali.kraemer@sdea.fr
Tél. 03 88 05 32 38
Rejoignez-nous sur Facebook @Missions Eau Alsace pour suivre nos actualités !



PUBLICATION :

Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Création : SKERZO Marketing & Communication
Conception - rédaction : Missions eau, SDEA
Photos - illustrations : Missions eau SDEA et
Chambre d'agriculture d'Alsace
Impression : La Poste / Tirage : 18 937 exemplaires
N° ISSN : 2273-6573 / Dépôt légal : janvier 2020

FINANCEURS :

SDEA Alsace-Moselle Périmètre de Hochfelden et
Env. et de Brumath
Communauté de Communes Basse Zorn
Agence de l'eau Rhin-Meuse



PEFC/10-31-1668